



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

RB

P.V. AEDCI 37
P.V. FRP 08

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Défense, de la Coopération et de l'Immigration**

et

Commission de la Force publique

Procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2014¹

Ordre du jour :

1. Entrevue avec M. Etienne Schneider, Ministre de la Défense, sur le sommet de l'OTAN et la réunion ministérielle de la Défense du 7 et 8 septembre 2014
2. A 9.30 heures (uniquement pour les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration):
Présentation du Rapport annuel 2013 de la Coopération
3. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 19, 26 et 30 juin, 7, 10 et 24 juillet 2014
4. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 6 et le 12 septembre 2014
5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. André Bauler (remplaçant M. Gusty Graas), M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, Mme Viviane Loschetter (remplaçant M. Claude Adam), M. Laurent Mosar, M. Marcel Oberweis (remplaçant M. Jean-Claude Juncker), Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Serge Urbany, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

¹ Pour des raisons techniques, le début de cette réunion (point 1 et partiellement point 2 de l'ordre du jour) n'a pas été enregistré. Le procès-verbal se base donc uniquement sur les notes prises au cours de la réunion et ne contient pas tous les détails.

M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. André Bauler (remplaçant M. Gusty Graas), M. Alex Bodry, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Félix Eischen, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Aly Kaes (remplaçant M. Léon Gloden), M. Fernand Kartheiser, M. Alexander Kriepps, Mme Viviane Loschetter (remplaçant M. Claude Adam), M. Gilles Roth (remplaçant Mme Diane Adehm), membres de la Commission de la Force publique

Mme Anne Brasseur, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Joëlle Elvinger, M. Serge Urbany, observateurs

M. Etienne Schneider, Ministre de la Défense
Mme Sasha Baillie, M. Conrad Bruch, Mme Elisabeth Cardoso, Direction de la Défense
M. Mario Daubenfeld, Chef d'Etat-Major

M. Romain Schneider, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
Mme Martine Schommer, Directeur de la Coopération

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, M. Gusty Graas, M. Jean-Claude Juncker, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. Léon Gloden, M. Gusty Graas, membres de la Commission de la Force publique

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Mme Claudia Dall'Agnol, Présidente de la Commission de la Force publique

*

1. Entrevue avec M. Etienne Schneider, Ministre de la Défense, sur le sommet de l'OTAN et la réunion ministérielle de la Défense du 7 et 8 septembre 2014

Sommet de l'OTAN du 4 et 5 septembre 2014 au pays des Galles

La situation en Afghanistan s'est beaucoup améliorée par rapport à la situation avant le déploiement de la mission ISAF. Aujourd'hui, 8 millions d'enfants fréquentent des écoles (par rapport à 100.000 avant ISAF), dont 40 % de filles. Avant ISAF, les filles n'étaient pas acceptées dans les écoles. Par ailleurs, un système de santé a été instauré et l'espérance de vie de la population a augmenté sensiblement. La présence internationale ne comportait pas seulement les 28 Etats membres de l'OTAN, mais aussi 24 autres pays qui ont contribué à la lutte contre le terrorisme et à la construction de l'Etat. Un but principal pour l'avenir est d'instaurer une plateforme d'interopérabilité parmi tous les partenaires.

De nombreux Etats membres ont diminué leur effort de la défense suite à la

situation économique difficile. La Grèce a pourtant maintenu son effort qui se situe à un peu plus de 2 % de son PIB. Un accent a été mis sur la « smart défense » pour augmenter l'efficacité sans engendrer des coûts supplémentaires. Or, les Etats-Unis veulent arriver à un rééquilibrage des moyens (« burden sharing »). Les Etats-Unis, l'Estonie, la Grande Bretagne et la Grèce ont atteint le but de 2 % du PIB. L'effort de la défense du Luxembourg se situe actuellement à 0,4 % et sera augmenté à 0,6 % du PIB d'ici la fin de la législature. Les dépenses supplémentaires seront faites dans des domaines qui ont une retombée positive sur l'économie luxembourgeoise, dont la logistique et le contrôle de systèmes de communication.

Pour répondre aux soucis des pays baltes, des manœuvres de l'OTAN seront organisées dans ces pays. Par ailleurs, l'OTAN se donnera la capacité de déployer très rapidement des troupes dans les pays baltes et en Pologne. Le quartier général du corps multilatéral sera transformé en un centre de commandement de l'OTAN. Le Luxembourg pourrait y envoyer un participant.

Une fin de non recevabilité a été donnée à la demande d'adhésion de l'Ukraine.

Il a été convenu que des attaques en ligne (« cyber-attacks ») tombent dans le champ d'application de l'article 5 de la convention (réponse commune dans le cas où un pays membre soit attaqué).

Le Luxembourg a signé un « framework concept » portant sur l'interopérabilité avec dix autres pays membres.

Le prochain sommet de l'OTAN se tiendra à Varsovie.

Réunion ministérielle de la Défense du 7 et 8 septembre 2014

Les discussions ont porté entre autres sur le déploiement d'un « battle group ». M. le Ministre estime qu'il est une question de volonté politique de déployer le « battle group » en pratique. Le partage des tâches entre l'Union européenne et l'OTAN doit être défini. Le Luxembourg est prêt à déployer 100 militaires dans le cadre du « battle group ».

Débat

La Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe fait savoir qu'elle a eu des entretiens avec le Président de la Douma et le Président du Parlement ukrainien. Le Président de la Douma défend la position que la Russie n'aurait pas violé le droit international car elle n'aurait pas annexé la Crimée. L'annexion se serait faite il y a 23 ans par l'Ukraine, tout comme l'Allemagne de l'Est aurait été annexée par l'Allemagne de l'Ouest.

Le Ministre de la Défense répond aux questions et interventions des membres de la commission. Les éléments suivants peuvent en être retenus.

L'effort de la défense du Luxembourg se chiffre actuellement à 200 millions d'euros. Il est prévu de le porter à 300 millions euros vers la fin de la législature. Comme le font les autres pays, il sera veillé à créer des retombées pour l'économie luxembourgeoise dans les domaines des infrastructures du Herrenberg, du renouvellement de la piste d'atterrissage au Findel, de la création d'un « datacenter » et de la coopération avec la SES dans le domaine de satellites.

L'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN aurait pour conséquence que l'article 5 serait invoqué et l'OTAN se trouverait alors dans l'état de guerre.

Le fonds de l'armée en Afghanistan se chiffre à 400 millions d'euros. Un deuxième fonds a été clôturé.

Le Luxembourg participera avec 30 soldats à une manœuvre en Lituanie. Les coûts ne sont pas encore déterminés et seront imputés sur le budget des dépenses courantes. La même remarque vaut pour la participation au « battle group ».

Une adhésion de la Suède et de la Finlande à l'OTAN serait un avantage pour l'alliance.

Les trois partis formant la coalition se sont accordés à augmenter l'effort de la défense de 0,2 % du PIB en définissant des projets concrets qui seront réalisés pour la fin de la législature.

L'OTAN ne prévoit pas de livrer du matériel militaire à l'Ukraine. Il serait par ailleurs difficile de transporter le matériel assez rapidement dans la région. L'accent sera mis sur la voie diplomatique.

Le Luxembourg a une position prudente en ce qui concerne les sanctions contre la Russie. Le gouvernement aurait préféré attendre les résultats des sanctions déjà en place et du cessez-le-feu avant de décider de renforcer les sanctions. Or, une autre approche a été décidée.

2. Présentation du Rapport annuel 2013 de la Coopération

Le rapport annuel 2013 de la Coopération a été distribué aux membres de la commission en juillet 2014². Seuls 800 exemplaires ont été imprimés, la perspective étant de se restreindre à la distribution de la version électronique. En 2013, trois ministres ont successivement dirigé le département ministériel de la Coopération (Mme Marie-Josée Jacobs, M. Marc Spautz, M. Romain Schneider). Le Luxembourg a continué à situer son aide publique au développement à 1 % du RNB, soit 323 millions d'euros d'investissements. Il est ainsi, ensemble avec le Danemark et le Royaume-Uni, à la troisième place mondiale, seules la Norvège et la Suède consacrant un taux légèrement plus élevé pour le développement.

En matière d'aide humanitaire, les structures de fonctionnement ont été renforcées en 2013. Par ailleurs, les instruments de la coopération seront adaptés pour mieux répondre aux nouveaux défis en matière d'efficacité du développement suivant les principes et conclusions de Busan et de la première réunion ministérielle du Partenariat global au Mexique. La coopération avec les pays partenaires et avec les ONG de développement sera maintenue. Depuis 2013 déjà, la Direction de la Coopération au développement et à l'aide humanitaire est en train de préparer la Présidence du Conseil de l'Union européenne en 2015 qui coïncidera avec l'Année européenne pour le développement. Un sujet important sera de fixer de nouveaux objectifs, au sein des Nations Unies, pour éradiquer la pauvreté d'ici 2030.

² Le document peut être consulté sur internet à l'adresse <http://www.cooperation.lu/2013/>

Les divers chapitres du rapport annuel contiennent les détails de la coopération avec les pays partenaires et les PIC (programmes indicatifs de la coopération). Au Sénégal, le troisième PIC a débuté en septembre 2013. L'approche de la coopération régionale a été maintenue. Au Sahel, des interventions se font par le biais d'une organisation régionale. La coopération multilatérale se chiffre à 790 millions d'euros et se fait notamment par le biais des organisations des Nations Unies, de l'Union européenne et de la Banque régionale de développement. La coopération avec les 95 ONG de développement agréées au Luxembourg a permis de cofinancer des projets à hauteur de 31 millions d'euros.

Le volet de l'aide humanitaire continue à s'accroître, de nombreux points de conflit sur le monde entier nécessitant une intervention d'urgence. En 2013, 37 millions d'euros ont été dépensés dans ce domaine pour apporter de l'aide à la Syrie, au Mali, à la République démocratique du Congo, à la République centrafricaine ainsi qu'aux Philippines (catastrophe naturelle).

L'appui aux programmes s'est traduit en 2013 par des dépenses de 4 millions d'euros répartis sur 196 contrats. La sensibilisation et l'éducation, ainsi que la mise en place d'une nouvelle stratégie de communication, ont également eu une place privilégiée en 2013.

Les efforts dans le domaine de la microfinance ont évolué. Le département ministériel a co-animé une table ronde sur ce sujet et les travaux au sein d'une plateforme européenne de la microfinance ont continué. Des organisations actives dans le domaine de la microfinance ont été appuyées.

L'évaluation de l'efficacité de la coopération a continué à se faire. Quatre nouveaux accords-cadre ont été conclus avec des ONG et de nouveaux PIC ont été conclus avec le Nicaragua et le Cap-Vert.

Le comité interministériel s'est réuni à six reprises en 2013 dans le cadre de la cohérence des politiques.

M. le Ministre rappelle que le débat sur la coopération au développement à la Chambre des Députés se tiendra le 15 octobre 2014 et que les prochaines Assises de la coopération auront lieu en mars 2015. Par ailleurs, M. le Ministre souhaite présenter lors d'une réunion à fixer les résultats des entrevues avec les Commissions de coopération du Burkina Faso et du Niger.

Débat

M. le Ministre répond aux questions et interventions des membres de la commission. Il y a lieu d'en retenir les éléments suivants.

La Présidence du Conseil de l'Union européenne et l'Année européenne pour le développement 2015 seront l'occasion pour accélérer la sensibilisation du public, ensemble avec les ONG de développement. Une lettre a été adressée aux autres Ministres pour traiter le sujet de la coopération au développement de manière transversale pendant la Présidence. Le budget sera augmenté comme le prévoit par ailleurs la déclaration gouvernementale.

L'effort quantitatif de la coopération luxembourgeoise est accompagné d'un effort qualitatif. L'évaluation est un élément important pour garantir l'efficacité de l'aide selon les normes internationales.

Le comité interministériel continue à se réunir six fois par an, dont une réunion aura lieu avec le Cercle des ONG de développement. Le comité interministériel s'est donné sa propre méthode de travail pour aborder le dossier de la cohérence des politiques. Cette méthode englobe l'invitation d'experts et d'ONG, l'analyse et éventuellement l'adoption d'avis. L'arbitrage et la mise en œuvre sont ensuite entre les mains des responsables politiques. Le baromètre de la cohérence des politiques émis par le Cercle des ONG de développement met l'accent sur des sujets très vastes qui devront être divisées en plusieurs sous-groupes pour pouvoir réagir concrètement. Les études d'impact de la Commission européenne annexées aux propositions législatives contiennent souvent des chapitres sur la cohérence des politiques, p. ex. en matière d'agriculture.

Une partie de l'aide au développement luxembourgeoise est investie dans des infrastructures, p. ex. dans le domaine du développement rural ou encore dans le cadre des projets cofinancés par la Banque européenne d'investissement. Le choix des pays cibles se fait à partir de l'indice de développement. Des programmes de sortie existent actuellement avec le Vietnam. Une analyse est en train de se faire pour ajouter éventuellement un pays cible où le Luxembourg pourrait intervenir. Les discussions sur les Objectifs du Millénaire se tiendront dans un cadre plus large, englobant le changement climatique. Des réunions importantes auront lieu dans ce cadre, dont celle du « groupe 21 » à Paris. Le Luxembourg est impliqué dans les discussions sur les nouveaux objectifs. A ce stade, il importe de choisir les plus pertinents parmi une longue liste d'objectifs. Les 95 ONG de développement sont très actives, p. ex. 50 projets étant appuyés par 14 ONG au Burkina Faso. Les projets accompagnés par le département ministériel figurent dans le rapport annuel.

M. le Ministre a informé en détail sur la situation au Mali au cours de la réunion du 30 juin 2014, suite à une visite dans le pays dans le cadre de la Commission de partenariat et peu après un attentat qui aurait pu mener à un coup d'Etat. La situation doit être prise au sérieux et le Nord du Mali reste instable. La coopération luxembourgeoise se concentre sur la capitale et la partie Sud du pays, mais des projets continuent aussi au Nord.

Dans le cadre de la lutte contre l'Ebola, le Luxembourg a mis à disposition la somme de 100.000 euros à l'organisation Médecins sans Frontières, 100.000 euros à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 100.000 euros pour le transport aérien, et 30.000 euros au CRP-Santé dans le cadre de la recherche contre l'Ebola. Dans le cadre de l'aide humanitaire, des actions ciblées ont été prises pour venir en aide aux malades et pour protéger la population. Les frontières des pays les plus touchés par l'Ebola ont été fermées, de sorte qu'il n'y ait pas de vague de réfugiés dans les pays limitrophes. Des cas isolés ont été détectés au Sénégal. Le Luxembourg n'a pas reçu d'appel d'aide spécifique par un des pays les plus touchés. Evidemment, la peur parmi les agents de la coopération sur place existe, mais ils sont aussi conscients du fait que l'Ebola n'est pas la seule maladie contagieuse qui se répand dans certaines régions de l'Afrique. Des précautions sont prises pour éviter de grandes manifestations comme p. ex. la Semaine de la microfinance qui a été reportée.

Le Président de la commission remercie le Ministre pour sa disponibilité et

propose d'organiser une réunion ultérieure pour être informé plus en détail sur le programme de la Présidence en 2015. Il informe qu'une réunion interparlementaire sur le sujet de la coopération au développement aura lieu en décembre 2015 dans le cadre de la Présidence.

3. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 19, 26 et 30 juin, 7, 10 et 24 juillet 2014

Les projets de procès-verbaux sont adoptés avec une voix contre concernant la réunion du 10 juillet 2014. Le représentant de la sensibilité politique ADR motive son vote négatif par le fait que la réunion ait été convoquée à très court délai, de sorte qu'il n'ait pas pu y participer.

4. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 6 et le 12 septembre 2014

La liste des documents est adoptée. M. Marc Angel est nommé rapporteur pour les documents COM(2014)559 et COM(2014)563.

5. Divers

Le Président de la commission répond à la demande du groupe parlementaire CSV de mettre le sujet des nouvelles sanctions décidées par l'Union européenne à l'encontre de la Fédération de Russie dans le cadre du conflit armé en Ukraine à l'ordre du jour d'une réunion de la commission (lettre du 12 septembre 2014). Le volet de la nature et du contenu exact des dernières sanctions sera traité lors de la réunion convoquée pour mardi le 16 septembre, tandis que le volet économique sera mis à l'ordre du jour d'une réunion jointe avec la Commission de l'Economie qui est prévue le jeudi 18 septembre. Il informe en outre qu'il n'y aura pas de réunion le lundi 22 septembre.

Luxembourg, le 18 septembre 2014

La Secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires
étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration,
Marc Angel

La Présidente de la Commission de la Force
publique,
Claudia Dall'Agnol